

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 640

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 3 OCTIES A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer l'article 3 *octies* A, introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, qui étend le bénéfice de la déduction pour épargne de précaution (DEP) aux exploitations assujetties à l'IS.

Depuis l'examen du projet de loi de finances pour 2019, l'Assemblée a systématiquement refusé une telle extension qui ne serait pas opportune et qui, au demeurant, n'était pas demandée sous l'empire des anciennes déductions pour investissement et pour aléas auxquelles s'est substituée la DEP.